Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 786

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTE DE LECTURE

Inflation législative

Nous avons déjà relevé le paradoxe dans ces colonnes: l'administré supporte de plus en plus difficilement le tissu de lois et de règlements qui enserre notre vie quotidienne; mais dans le même temps, qui n'a pas appelé de ses vœux une intervention de l'Etat pour régler tel ou tel problème, contribuant ainsi à ce que certains auteurs ont appelé l'inflation législative?

Réticences à l'égard de l'intervention étatique et simultanément appel à ce même Etat pour harmoniser les conflits d'intérêts, budgets publics limités et ambition des collectivités publiques de fixer des objectifs à la société civile, les raison sont nombreuses et suffisantes de s'intéresser aux effets réels de la législation.

C'est le mérite de Luzins Mader de présenter dans son ouvrage «L'évaluation législative. Pour une analyse empirique des effets de la législation»[1] une approche plus rationnelle du phénomène législatif, les différents critères d'évaluation des lois et les méthodes susceptibles de saisir ce qu'il advient des lois après leur édiction.

En effet, le jeu politique est essentiellement centré sur la fabrication des textes législatifs et réglementaires. Dans les enceintes parlementaires, les députés s'affrontent pour un mot ou un paragraphe. Mais ces mots, ces textes ne renseignent que sur des intentions; il ne disent rien ou fort peu de l'impact des décisions prises sur la réalité sociale.

Certes les systèmes politiques connaissent toute une série de contrôles politiques, administratifs et financiers, voire juridictionnels qui touchent aux effets de la législation. Mais aucun d'eux ne se déroule de manière systématique; ils sont occasionnels et lacunaires. L'ambition d'une évaluation législative institutionnalisée — Mader propose un service d'évaluation rattaché au parlement — est de concourir à une meilleure efficacité des lois — est-ce que les objectifs recherchés ont bien été atteints, est-ce que la loi n'a pas provoqué des effets indésirables? — et par là même à une plus grande transparence de l'action publique.

La pratique d'une évaluation plus systématique de l'effet des lois, déjà répandue dans les pays anglo-saxons et en Allemagne fédérale, présente un intérêt particulier pour la Suise; en effet, l'application du droit fédéral est très largement l'affaire des cantons et même des communes. C'est dire que l'administration fédérale est très éloignée du terrain et ne perçoit que difficilement l'impact des textes qu'elle a élaborés. Ce «fédéralisme d'exécution» présente des avantages certains, mais cette décentralisation peut affaiblir et même parfois annihiler la réalisation des objectifs collectifs.

Enfin, et ce n'est pas le moindre intérêt de l'évaluation législative, une meilleure connaissance des effets des lois devrait permettre d'élaborer une législation de meilleure qualité, mieux adaptée aux buts poursuivis et, pourquoi pas, moins boursouflée et plus économe de ses moyens. **J. D.**

[1] Collection juridique romande, Payot, Lausanne, 1985.

ECHOS DES MÉDIAS

Radio Basilisk, radio locale bâloise qui réalise des bénéfices, couvrira la participation de son canton au Comptoir suisse de Lausanne, en collaboration avec Radio Raurach (Bâle-Campagne) et Radio L.

* * *

Le trimestriel *Offensif* de l'organisation de soldats proche du Parti communiste marxiste-léniniste abandonne sa formule «cahiers» pour passer à une présentation «journal» et une parution bimestrielle. Ce journal, très favorable à la défense nationale contre les deux grands rivaux pour le partage du monde, paraît depuis 1971.

* * *

Des changements en vue à Radio Förderband, radio culturelle de Berne. Pour des raisons financières, une nouvelle formule est à l'étude. Roger Schawinski de Radio 24, Zurich, participe aux discussions car il a trouvé une formule payante. A suivre.

* * *

La Vallée de la Linth assistera à une compétition entre éditeurs de journaux gratuits à partir de septembre. Trois concurrents se présentent. L'*Obersee-Nachrichten* (Nouvelles du haut-lac — regardez la carte, c'est du lac de Zurich qu'il s'agit) existe depuis cinq ans. Les deux autres seront les éditions supplémentaires de *Die Linth*, de Rapperswil, qui passe de trois à quatre parutions par semaine, d'une part, et du *St. Galler Volksblatt* qui réalise aussi la même opération vers une parution quotidienne, d'autre part.

* * *

La Radio «alternative» zurichoise *LO-RA* diffuse chaque semaine des émissions réalisées par des enfants.
Actuellement *LO-RA*, qui ne cherche pas de publicité, est soutenue par 4000 membres dont la cotisation annuelle s'élève à 50 francs.

* * *

La deuxième phase des essais de la télévision locale de Zoug est terminée et les résultats sont à l'étude. Les producteurs ont constaté qu'une minute d'émission nécessite deux heures de préparation. La diffusion passe par le réseau câblé de Zoug avec 17 000 terminaux. Le canton, la ville et des entreprises ont assuré le financement de l'expérience.